

Extrait du registre des délibérations du  
conseil municipal de la commune de  
LA BATHIE

Séance du 15 septembre 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la SAVOIE

<b>Date de la convocation :</b> 08 septembre 2023 <b>Date d'affichage :</b> 08 septembre 2023
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 16 Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 14
<b>OBJET : Convention de portage avec l'EPFL de l'OAP mairie – avenant financier n° 4</b>

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 15 septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

**Présents :** Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Justine FECHOZ, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.

MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Damien SANTON.

**Absents :** Mmes Armelle MOLINAS (procuration à M. Olivier JÉZÉQUEL), Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT.

MM. Pascal BOUVIER (procuration à M. Jean-Pierre ANDRÉ), Frédéric MOLINAS (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Pascal PESCHOT (procuration à M. Damien SANTON)

*Madame Justine FECHOZ a été élue secrétaire de séance.*

Il est rappelé que par délibération en date du 30 octobre 2017, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer une convention d'intervention et de portage foncier avec l'EPFL (établissement public foncier local) de la Savoie pour l'acquisition de la maison Billat, place de la mairie, dans le cadre du futur aménagement de l'OAP de la mairie prévue dans le PLU.

Ce dispositif vise à permettre aux communes de ne pas obérer leurs finances en confiant momentanément le portage financier des biens à l'EPFL dans l'attente que ceux-ci soient négociés et revendus à un opérateur privé pour une opération de logements.

A ce jour, aucune négociation n'étant intervenue, l'EPFL continue à porter cette acquisition dont le coût total est remboursé par la Commune par annuités constantes sur une durée de 10 ans.

L'EPFL a adressé le 04 septembre 2023 un avenant n° 4 qui vise à informer la Commune de l'actualisation du montant restant dû à la date du 29/08/2023 ainsi que du tableau d'amortissement correspondant dont les annuités s'élèvent à 19 583.46 € jusqu'en 2027.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal :*

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant financier n° 4 à la convention de portage signée entre la commune et l'EPFL de la Savoie le 6 novembre 2017 relative à l'acquisition de la maison Billat dont l'axe principal d'intervention de l'EPFL retenu pour cette opération est le logement.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

**VOTE POUR : 14**

**VOTE CONTRE : 0**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20230915-D08-15-09-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2023

Au registre suivent les signatures,  
Pour extrait conforme,

Le Maire  
Monique ROSSET-LANCHET

